

DÉCISION N° 2024-43 du 18 novembre 2024

Portant

Tarification des spectacles « Supporters ! » « Piaf Grecs Barbara » et « La Tournée du Printemps »

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

Article 1 : La commune de Bessières accueillera en 2025 les spectacles suivants :

- « Supporters » de Camille DINTRANS ;
- « Piaf Greco Barbara » de Christelle LOURY ;
- « La Tournée du Printemps » dans le cadre du Printemps du Rire.

Ces spectacles se dérouleront dans la salle de spectacle « Ticky Holgado » (espace Soleiha, 400 chemin de Balza, 31660 BESSIERES).

Article 2 : Les tarifs des produits encaissés par la régie « Spectacle » n°65019 sont établis comme suit :

Tarif plein : 10€ / Tarif réduit : 5€

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de gestion comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Bessières, le 18 novembre 2024,

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du : 19 novembre 2024

La décision ayant été reçue en préfecture le : 19 novembre 2024